

En 2019, l'emploi industrialo-portuaire progresse au Havre et reste quasi stable à Rouen

Insee Flash Normandie · Septembre 2022 · n° 122



Les complexes industrialo-portuaires de Rouen et du Havre emploient 47 500 salariés en 2019, soit une augmentation de 0,5 % par rapport à 2018. Cette progression de l'emploi provient du *cluster* maritime, porté par le secteur public et les services à la marchandise. Au sein du *cluster* non maritime, l'emploi recule dans l'industrie mais reste dynamique dans les transports terrestres. Les complexes industrialo-portuaires ont également recours à 3 000 intérimaires, 16,5 % de plus qu'en 2018.

Implanté le long de l'axe Seine, HAROPA PORT réunit, depuis 2021, les trois ports du Havre, de Rouen et de Paris. Avec un trafic maritime de 84 millions de tonnes en 2021 ([sources](#)), HAROPA PORT représente le premier port s'agissant du commerce extérieur de la France, devant le port de Marseille, et le 4^e port nord-européen derrière les ports de Rotterdam, Anvers et Amsterdam.

Au sein de HAROPA PORT, les ports normands de Rouen et du Havre se trouvent au cœur de complexes industrialo-portuaires (CIP). Les CIP associent un *cluster* maritime, constitué des établissements offrant les services nécessaires au bon fonctionnement du port (chargement et déchargement des marchandises, entreposage, douanes, réparation de conteneurs, etc.), et un *cluster* non maritime, défini comme l'ensemble des établissements industriels et de services situés à proximité immédiate du port et qui tirent profit de cette implantation ([sources](#), [pour comprendre](#)).

47 500 salariés dans les complexes industrialo-portuaires du Havre et de Rouen

Fin 2019, les CIP de Rouen et du Havre regroupent 1 300 établissements employeurs et 47 500 salariés ([figure 1](#)), soit 4,4 % des salariés normands. Quatre emplois sur dix relèvent du *cluster* maritime, une part plus élevée au Havre (45,0 %) qu'à Rouen (28,0 %). Le CIP du Havre concentre les trois quarts des effectifs du *cluster* maritime, le port du Havre accueillant un trafic trois fois supérieur à celui du port de Rouen.

Entre 2018 et 2019, l'emploi progresse légèrement pour l'ensemble des deux CIP (+ 230 salariés, soit + 0,5 %), mais de manière moins dynamique que l'emploi en général pour l'ensemble de la région (+ 1,1 %). L'emploi portuaire est quasi stable à Rouen (- 0,1 %) et en hausse au Havre (+ 0,8 %).

Figure 1 – Emplois salariés hors intérimaires des CIP* du Havre et de Rouen en 2019 et en 2018

Activité	Le Havre		Rouen		Ensemble		
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	Évolution 2018/2019 (%)
Cluster maritime et portuaire	13 470	13 550	4 850	4 860	18 320	18 410	0,5
Autres services portuaires	1 480	1 490	420	380	1 900	1 870	-1,8
Secteur public et gestion des infrastructures	1 760	1 820	750	770	2 510	2 590	3,6
Services à la marchandise	5 220	5 270	3 040	3 060	8 260	8 330	0,8
Services aux navires	5 010	4 970	630	640	5 640	5 610	-0,5
Cluster non maritime	16 410	16 580	12 500	12 460	28 910	29 040	0,5
Industries	8 690	8 670	7 490	7 430	16 180	16 100	-0,5
Services ayant leur marché lié en partie au CIP*	3 500	3 650	1 050	980	4 550	4 630	1,7
Services de support, liés au CIP*	1 450	1 390	1 900	1 920	3 350	3 310	-0,9
Transports terrestres	2 770	2 880	2 060	2 130	4 830	5 010	3,6
Ensemble du CIP	29 880	30 130	17 340	17 320	47 220	47 450	0,5

* CIP : complexe industrialo-portuaire.

Note : les effectifs sont arrondis à la dizaine.

Source : Insee – Flores 2019 ; HAROPA Ports de Rouen et du Havre.

L'emploi progresse dans le *cluster* maritime, porté par le secteur public et les services à la marchandise

L'emploi progresse légèrement au sein du *cluster* maritime (+ 90 emplois), essentiellement au Havre (+ 80 emplois). Au sein de ce *cluster*, les services à la marchandise sont dynamiques (+ 70 emplois dont + 60 emplois pour les transitaires et commissionnaires), tout comme le secteur public (+ 90 emplois), notamment de par le renforcement des effectifs des Douanes dans le contexte du *Brexit* et du retour des formalités douanières.

À l'inverse, l'emploi recule dans les services aux navires (- 30 emplois) et dans les autres services portuaires (- 30 emplois).

Au sein du *cluster* non maritime, l'emploi recule dans l'industrie tandis que les transports terrestres restent dynamiques

Au sein du *cluster* non maritime, l'industrie perd 80 emplois, notamment dans les industries papetière et forestière du CIP de Rouen, mais aussi dans l'automobile au Havre. Les services de support perdent également des emplois (- 30 salariés), surtout dans la construction au sein du CIP havrais (- 70 emplois, malgré une hausse de 4 % des effectifs salariés dans la zone d'emploi du Havre dans ce même secteur de la construction). L'emploi progresse légèrement dans le commerce (+ 30 emplois sur l'ensemble des deux CIP), comme dans les zones d'emploi dont font partie les deux CIP (environ + 1 %).

Les transports terrestres sont, en revanche, dynamiques (+ 180 emplois). Le transport fluvial crée 100 emplois au Havre tandis qu'à Rouen l'emploi progresse dans les transports routiers (+ 50 emplois) et les chemins de fer (+ 30 emplois).

L'emploi intérimaire, en hausse en 2019

Fin 2019, près de 3 000 intérimaires travaillent dans l'un des deux CIP (1 800 au Havre et 1 100 à Rouen). Le recours au travail intérimaire est plus fréquent dans le *cluster* non maritime qui concentre les deux tiers des intérimaires. En particulier, dans l'industrie automobile au Havre, un emploi sur cinq relève du statut d'intérimaire.

Au sein du *cluster* maritime et portuaire, huit intérimaires sur dix travaillent dans le secteur de l'entreposage et de la distribution, un secteur qui emploie 11,8 % d'intérimaires.

Entre 2018 et 2019, l'emploi intérimaire progresse (+ 420 postes), à un rythme nettement supérieur à celui de l'emploi salarié hors intérim (+ 16,5 % contre + 0,5 %). Cette progression est particulièrement significative dans l'industrie automobile au Havre avec 260 emplois intérimaires créés. En revanche, le nombre d'intérimaires reste stable dans le *cluster* maritime pour les deux CIP. Cette croissance de l'emploi intérimaire s'inscrit dans un contexte de fort dynamisme de l'intérim dans les zones d'emploi correspondant à chacun des deux CIP (+ 12 % pour Rouen et + 17 % pour Le Havre).

Les *clusters* industrialo-portuaires de Rouen et du Havre génèrent 8 % de la richesse dégagée en Normandie

En 2019, la richesse dégagée par l'ensemble des deux CIP est évaluée à 5,7 milliards d'euros, soit 8,1 % de la richesse dégagée en Normandie. Le *cluster* non maritime génère près des trois quarts de cette richesse. Avec notamment les établissements ESSO à Port-Jérôme-sur-Seine et TOTAL à Gonfreville-l'Orcher, le raffinage produit à lui seul un tiers de la richesse dégagée alors qu'il ne représente que 8 % des effectifs. La cokéfaction et le raffinage restent des secteurs spécifiques de l'industrie de la région.

Les deux CIP contribuent de manière équivalente à la production de richesse dégagée (3,0 milliards d'euros au Havre et 2,7 milliards d'euros à Rouen). La richesse dégagée par le *cluster* non maritime est plus élevée à Rouen (84 % de la richesse dégagée du CIP) qu'au Havre (62 %).

Publication rédigée par : Stéphanie Gosselin, Caroline Poupet, Étienne Silvestre (Insee)

En partenariat avec :

HAROPA PORT



Sources

Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs). Il ne comprend pas les établissements non employeurs.

Les chiffres liés au **trafic maritime** sont disponibles sur le site d'[HAROPA PORT](#) .

Définitions

Richesse dégagée : répartition de la valeur ajoutée d'une entreprise entre ses différents établissements. Elle correspond à la valeur ajoutée de l'entreprise lorsque celle-ci n'a qu'un établissement et, dans le cas contraire, à une répartition de la valeur ajoutée au prorata de la masse salariale de l'établissement.

Documentation

Les **estimations d'emplois portuaires** s'effectuent sur la base des effectifs du fichier Flores, en conservant uniquement les postes non annexes sur le champ des établissements hors particuliers employeurs. La méthode utilisée pour mesurer l'emploi direct des différents ports est inspirée de celle adoptée par la Banque nationale de Belgique pour les ports de commerce flamands et repose sur une mesure de l'emploi direct associé à deux *clusters* :

- un *cluster* maritime et portuaire, comprenant les activités directement liées au port (pilotage, lamanage et remorquage, entreposage et distribution, manutention, etc.) ;
- un *cluster* non maritime, comprenant les industries, services aux industries et les activités de transports situées à proximité immédiate du port et qui tirent avantage de cette implantation.

Certaines activités du *cluster* maritime (manutention portuaire, réparation et maintenance navale, etc.) peuvent être retenues dans un périmètre large (zones d'emploi). Les autres activités du *cluster* maritime et celles relevant du *cluster* non maritime peuvent être retenues uniquement lorsque les établissements se situent à proximité immédiate du port.

Une première sélection d'établissements est opérée à partir des codes d'activité économique de la nomenclature (NAF) et des critères géographiques explicités ci-dessus. Cette première base est ajustée en fonction de la connaissance fine des établissements qu'apportent les représentants de HAROPA PORT. La répartition des emplois par familles d'activités (services aux navires, services à la marchandise, etc.) est proposée par les représentants de HAROPA PORT.

Les **effectifs intérimaires** renseignés dans l'étude constituent un « plancher » des effectifs intérimaires réellement utilisés par les entreprises. En effet, la ventilation des postes intérimaires sur les établissements utilisateurs est permise par une variable de la déclaration sociale nominative (DSN) qui n'est pas renseignée de manière complètement exhaustive par les entreprises. Ainsi, sur l'année 2019, 93 % des postes intérimaires (en équivalent temps plein) sont ventilés sur les établissements utilisateurs.

Pour en savoir plus

- > Gosselin S., Poupet C., Silvestre É., « **L'emploi progresse dans les ports du Havre et de Rouen en 2018, sur fond de croissance du trafic maritime** », *Insee Flash Normandie* n° 109, décembre 2021.
- > Roger P., Silvestre É., « **47 200 salariés en 2017 dans les complexes industrialo-portuaires du Havre et de Rouen** », *Insee Flash Normandie* n° 101, avril 2021.



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Normandie - 5, rue Claude Bloch - BP 95137 - 14024 CAEN Cedex
Directeur de la publication : Philippe Scherrer